

SOMMAIRE

- [Nouveaux programmes 2018](#)
- [Evaluations CP, CE1 et 6e](#)
- [Plan mercredi](#)
- [Rythmes scolaires](#)
- [Classes allégées](#)
- [Interdiction des téléphones portables](#)
- [Harcèlement et égalité filles garçons](#)
- [Rentrée en musique](#)
- [Un nouveau baccalauréat](#)
- [Création des internats liberté](#)

[Mise à jour du 29/08/2018]. A quelques jours de la **rentrée des classes** qui a lieu ce 3 septembre 2018, le ministre de l'Education a présenté les mesures qui vont être appliquées aux 12 millions d'écoliers, collégiens et lycéens cette année. Dès son arrivée au sein du gouvernement, Jean-Michel Blanquer a lancé un certain nombre de mesures : retour de la semaine de quatre jours, classes de CP allégées, évaluations, devoirs faits au collège, retour des classes bilingues. Le ministre a également modifié le programme, notamment en réformant l'apprentissage de la lecture à l'école primaire, dès le CP, et en enseignant aux collégiens la littérature de manière chronologique. *"Nous allons amplifier le sillon de l'école de la confiance et déployer ces mesures"*, a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse ce mercredi 29 août. Priorité à l'école primaire et à l'apprentissage des fondamentaux, rentrée en musique, interdiction des portables, soutien scolaire et réforme du bac... Découvrez ce qui va changer dès la rentrée 2018.

Français, maths... De nouveaux programmes et le retour du COD !

Les élèves ont une maîtrise insuffisante des savoirs fondamentaux, c'est la raison pour laquelle la priorité est donnée à la maîtrise du français et des mathématiques à l'école primaire. A l'école maternelle par exemple, l'instituteur se concentrera davantage sur la maîtrise du vocabulaire. A la fin du CP, "tous les élèves doivent avoir acquis les automatismes de déchiffrage du code alphabétique qui leur permettent de lire d'une manière fluide", détaille le ministère. Rappelons que le conseil supérieur des programmes (CSP) préconise aux enseignants d'organiser **une dictée par jour au CP** et de favoriser "la compréhension des textes" avec la lecture d'au moins 5 à 10 œuvres par an en classe. Côté grammaire, on note **le retour des COD et COI**, qui avaient été remplacés par le prédicat. Enfin, en mathématiques, le calcul mental deviendra le quotidien des écoliers, tout au long de la scolarité élémentaire. Quant aux élèves de CP, ils devront aborder l'addition, la soustraction, la multiplication et la division, et même s'ils ne maîtrisent pas tout dès la première année du primaire, ils devront comprendre le sens de ces quatre opérations. Le CSP recommande également d'aborder la résolution des problèmes mathématiques un peu plus tôt dans l'enseignement, avec des démonstrations en classe par exemple. Enfin, trois priorités sont données à **l'éducation civique et morale** : "respecter autrui", "acquérir et partager les valeurs de la République" et "construire la culture civique".

Des évaluations au CP, CE1 et 6e

En 2018, les élèves seront évalués au début du CP, en septembre, mais aussi au milieu de l'année, puis au début de CE1 (en septembre), et enfin, en 6e (début octobre). Mais comment cela va-t-il se passer et sur quoi porteront ces tests ?

- **Au CP**, il s'agira de vérifier les connaissances des élèves "afin de commencer l'apprentissage de la lecture et des mathématiques dans de bonnes conditions", précise le ministère de l'Education. En français, les évaluations du CP porteront donc sur la capacité des enfants à assimiler les sons, à comprendre les mots, les phrases et un court texte lu par le professeur. En mathématiques, on se penche sur la connaissance des nombres (jusqu'à 10) et leur capacité à les utiliser.

- **Au CE1**, les évaluations qui ont lieu en septembre porteront sur la lecture, l'écriture et la numération. En français, les écoliers devront savoir décoder les mots, lire à voix haute de manière

fluide, bien orthographier les mots, et comprendre un texte simple. En mathématiques, ils devront connaître les premières notions de géométrie, et maîtriser les nombres entiers, supérieurs à dix.

- **En 6e**, les évaluations auront lieu au mois d'octobre. "La nature et la difficulté des questions soumises à l'élève varient en fonction de la justesse de ses réponses" précise le ministère. Comme l'an passé, ces évaluations d'une durée d'une heure sont pratiquées sur des outils numériques et sont automatiquement corrigées en ligne.

Ces évaluations permettent aux enseignants de mieux repérer les difficultés des élèves dès le début de l'année, et ainsi de les aider à les surmonter, ou les accompagner en fonction de leurs besoins. Au collège par exemple, les élèves en difficultés pourront bénéficier des "**devoirs faits**" et de deux heures d'accompagnement personnalisé. Cette année, l'éducation nationale souhaite étendre cette mesure en proposant 4 heures par semaine dans chaque collège et inciter davantage d'élèves à en bénéficier.

Interdiction des téléphones portables

L'Assemblée nationale a voté la proposition de loi qui prévoit une interdiction effective, dès la **rentrée de septembre 2018**, des téléphones portables dans les écoles maternelles, primaires, ainsi que dans les collèges. Cette interdiction sera néanmoins adaptée selon les établissements scolaires, qui pourront préciser dans leur règlement intérieur les lieux et conditions autorisés. Par exemple, dans la cadre d'un usage pédagogique, le professeur pourra exceptionnellement autoriser les tablettes ou les smartphones dans sa classe. Cette interdiction, qui fait partie des mesures annoncées par Emmanuel Macron dans son programme sur l'éducation, permet aux élèves de se concentrer davantage en classe, de décrocher des écrans, et de limiter le cyberharcèlement à l'école.



Les téléphones portables ne sonneront plus à l'école

Dès septembre, les téléphones portables sont interdits dans les écoles et les collèges. Une bonne manière de lutter contre le cyberharcèlement, et de permettre aux élèves de se sociabiliser et se concentrer en classe.

Que prévoit le Plan Mercredi ?

Dès la rentrée 2018, les communes pourront proposer un accueil de loisirs pour les enfants scolarisés de la maternelle au CM2, chaque mercredi en dehors des dates des vacances scolaires. L'objectif : renforcer la qualité des offres périscolaires, favoriser l'accès à la culture et au sport, et permettre à tous les élèves, en particulier les enfants en situation de handicap, d'y participer. Le ministère de l'Éducation promet ainsi des activités plus nombreuses et variées, notamment grâce à un soutien financier renforcé pour organiser ces activités éducatives. "*Associations et établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), associations sportives, fédérations d'éducation populaire, sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques) vont joindre leurs énergies pour proposer aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée. Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribueront à leur épanouissement*", a déclaré Jean-Michel Blanquer à l'occasion de la présentation du Plan Mercredi, le 20 juin dernier. En outre, le taux d'encadrement devrait être adapté aux différentes activités. En effet, les intervenants extérieurs comme les entraîneurs de clubs sportifs, les professeurs du conservatoire, etc.) pourraient désormais être pris en compte.

Rythmes scolaires et semaine de 4 jours

De nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place l'an dernier suite au décret du 27 juin 2017 publié au Journal officiel autorisant la **semaine de quatre jours** pour les établissements scolaires qui le souhaitent. Il permet "d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur 4 jours", précise le texte. L'objectif d'Emmanuel Macron étant en effet de laisser davantage de flexibilité aux communes. Ainsi, comme le prévoit le décret, les NAP (nouvelles activités périscolaires) sont supprimées et les cours terminent entre 16 heures et 16 h 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. En 2017, ce sont plutôt les communes rurales qui ont choisi cette nouvelle organisation sur quatre jours. Mais d'ici la rentrée 2018, "*ce sont 85 % des communes et 80 % des élèves qui passeront à la semaine de 4 jours*" a déclaré Jean-Michel Blanquer.

Des classes allégées : au tour des élèves de CE1

A la fin de l'école primaire, "20% des élèves ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux", a ajouté le ministre de l'Education. Diviser par deux les classes de CP et CE1 en réseau d'éducation prioritaire (REP+), tel était l'objectif du gouvernement pour lutter contre les inégalités et le décrochage scolaire. En 2017, ce sont tout d'abord les classes de CP des quartiers défavorisés qui ont été dédoublées (avec 12 élèves au maximum). Cette année, les classes de CE1 en REP+ et REP verront à leur tour leurs effectifs divisés par deux. Au total, "en cette rentrée 2018, près de 190 000 élèves de CP et CE1 des écoles prioritaires étudient dans des classes dont les effectifs sont proches de 12 élèves", précise la ministre de l'Education.

Lutter contre le harcèlement et renforcer l'égalité entre filles et garçons

En 2018, la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire aura lieu le 8 novembre et portera sur le cyberharcèlement, à caractère sexiste et sexuel. "*Le harcèlement scolaire est un phénomène mondial accentué par le cyberharcèlement et il faut vraiment en finir avec cela !*" a affirmé Jean-Michel Blanquer. Si l'interdiction du portable au sein de l'école marque une avancée dans ce combat, cela passe aussi par le renforcement de campagnes de sensibilisation, la formation des enseignants et la mise en place d'un plan de prévention dans chaque établissement scolaire. En outre, **310 référents harcèlement** sont mobilisés cette année pour sensibiliser leurs camarades. Il s'agit d'élèves ambassadeurs qui sont à l'écoute des autres élèves, au collège et au lycée.

Enfin, en ce qui concerne **l'égalité entre les filles et les garçons**, le ministère souhaite prévenir les comportements sexistes et les violences sexuelles afin de lutter contre les stéréotypes. Dès la rentrée 2018, chaque établissement scolaire devra nommer un référent égalité chargé d'informer les élèves et de développer des actions visant à promouvoir l'égalité entre les sexes.

Rentrée des classes en musique et chant choral

"*Le moment de la rentrée est un moment heureux*", a déclaré le ministre de l'Education lors de la conférence de presse du 29 août. Comme l'an dernier, la rentrée se fera donc en musique ce 3 septembre 2018 dans les écoles primaires, les collèges et les lycées. L'objectif : créer un moment de partage, de cohésion pour accueillir les élèves ainsi que les nouveaux arrivants dans une ambiance joyeuse et positive. Au collège, les élèves pourront également s'essayer au chant choral, un nouvel enseignement facultatif cette année. De manière générale, l'art et la culture prennent une place plus importante cette année. Le gouvernement compte notamment renforcer la place du livre à l'école et l'enseignement du théâtre à l'école, au collège et au lycée.

Un nouveau baccalauréat

Le décret sur la réforme du bac publié au Journal Officiel le 17 juillet, entre en vigueur dès la rentrée 2018. Concrètement, le baccalauréat va évoluer de manière à mieux préparer les élèves à leur orientation et favoriser leur réussite dans l'enseignement supérieur. Il contiendra uniquement quatre matières obligatoires (trois épreuves écrites et un oral), avec l'introduction d'un contrôle continu tout au long de l'année qui comptera pour 40% de la note finale. Même si ce nouveau bac ne sera appliqué qu'en 2021, **les élèves de seconde** sont les premiers concernés, puisque ce sont eux qui passeront cette nouvelle version du bac. Dès septembre 2018, ces derniers devront passer **un test de positionnement** pour évaluer leur niveau en français et mathématiques. Enfin, les collégiens qui font leur rentrée des classes en seconde bénéficieront d'un accompagnement personnalisé et de **54 heures consacrées à leur orientation**, pour mieux les aider à choisir la filière professionnelle qui leur convient.



2021

Création des "internats libérés"

Jean-Michel Blanquer a annoncé la création "d'internats libérés" dans les écoles rurales **dès la rentrée 2018**. Dès septembre, il est d'ailleurs prévu d'occuper 2500 places supplémentaires. Le ministre de l'Éducation souhaite en outre changer l'image des internats, en montrant qu'il s'agit d'un outil permettant de répondre à des enjeux éducatifs tels que la scolarité et le respect d'autrui. "L'internat est bien plus qu'une solution d'hébergement. C'est un projet pédagogique qui offre aux élèves une mobilité pour suivre des formations spécifiques, un cadre d'études favorable ainsi que de riches activités culturelles et sportives" précise le ministère de l'Éducation.

A la rentrée 2019, l'âge de l'instruction obligatoire sera abaissé à trois ans afin d'offrir à tous les élèves les mêmes chances de réussir leur scolarité.